

tical Index. Montreal, Jos.-M. Valois, bookseller and publisher, 1626, Notre-Dame street — 1891. 610 pp. in-8.

Les anciennes côtes du lac Saint-Louis — 1892.

The old settlements of lake St. Louis, with a list of the old and new proprietors. Montreal — 1892. 37-71 pp. in-8.

Lake St. Louis old and new illustrated and Cavalier de La Saie. Translated from the french, by Désiré-H. Girouard, bachelor of Arts, bachelor of Laws, advocate. Columbian edition. Montreal, printed by Poirier, Bessette & Co — 1893. 298 pp. in8.

Les anciens postes du lac Saint-Louis. Pierre-Georges Roy, éditeur, 9, rue Wolfe, Lévis — 1895. 15 pp.

Une page sombre de notre histoire, l'expédition du marquis de Denonville. Ottawa — 1899. 15 pp.

Supplément au "Lake St. Louis", etc., etc., d'après beaucoup de documents inédits. Montréal, Poirier, Bessette & Cie, imprimeurs-éditeurs — 1900. 140 pp.

La famille Girouard en France Lévis, "Bulletin des Recherches Historiques" — 1902. 15 pp. in-8.

Supplement to "Lake St. Louis", etc., etc., from many unpublished documents. English edition. Montreal, Poirier, Bessette & Co., printers — 1903. De p. 300 à p. 546.

L'Album de la famille Girouard. Edition intime. S. l. n. d. — 1906. 51 pp.

P.-G. R.

LETTRE DE CACHET DU ROY POUR FAIRE ASSEMBLER LE CONSEIL SUPERIEUR DE QUEBEC ET SE TROUVER AU TE DEUM QUI SERA CHANTE EN ACTIONS DE GRACES DE LA PAIX, 12 MARS 1698

Nos amez et feaux, le moment que le Ciel avait marqué pour reconcilier les nations est arrivé, la ratification du traité que nos ambassadeurs avaient conclu depuis quelque temps avec ceux de l'Empereur et de l'Empire, après avoir fait la paix avec l'Espagne, l'Angleterre et la Hongrie achève de rétablir partout cette tranquillité si désirée. Strasbourg, un des principaux remparts de l'Empire et de l'hérésie réuni pour toujours à l'Eglise et à nostre Royaume, le Rhin restably pour barrière entre la France et l'Allemagne, et ce qui nous touche encore plus le culte de la véritable Religion autorisé par un traité solennel chez les Souverains d'une religion différente, sont les avantages de ce dernier traité. (1)

(1) Insinuations du Conseil Supérieur, cahier No 2.